

CHARTE DE PARTENARIAT

La partie marocaine :

-TERRE ET HUMANISME MAROC avec LE CARREFOUR DES INITIATIVES AGRO-ECOLOGIQUES (CIPA) PIERRE RABHI à DOUAR SKOURA -MARRAKECH

La partie française :

-ANIMAPOLE –LEGTA LA VINADIE –FIGEAC

Article 1 : objet de la Charte et champ d'application

La présente charte a pour objet de promouvoir et développer les relations de coopération entre établissements et structures dans le cadre de leurs différentes missions (formations, expérimentation, recherche et développement, insertion professionnelle , coopération)

Article 2 : Engagements du LEGTA FIGEAC

Dans le cadre des 5 missions de l'enseignement agricole français , le LEGTA de la Vinadie s'engage à :

-partager les modes de vie entre français et marocains par diverses activités (agricoles , culturelles, sportives...) afin de favoriser une compréhension mutuelle.

-accueillir des délégations de Terre et Humanisme ou de professionnels sur des thématiques à définir en commun

-contribuer au développement du CIPA lors des voyages (étudiants, élèves , personnel ...)

Article 3 : Engagements de Terre et Humanisme

Terre et Humanisme s'engage à :

-Faire découvrir le territoire autour du CIPA et la situation du développement agricole, social , culturel

-partager et travailler sur des thématiques communes (agro-ecologie ...)

-accueillir les étudiants ou délégations d'Animapole Figeac à des prix préférentiels

Article 4 :Modalités d'application et mise en œuvre

Des conventions pourront être signées pour fixer les modalités de certaines actions de coopération.

Cette charte s'inscrit dans les projets des établissements et structures .

L'ensemble des équipes pédagogiques, du personnel et des partenaires sont associés à sa mise en œuvre

Article 5 : Durée et dénonciation

La présente charte est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature des parties .

Son renouvellement se fera par tacite reconduction .

Cette charte pourra être dénoncée par l'une des parties après un préavis de 6 mois .
Toutefois les actions engagées à la date de dénonciation seront conduites à leur terme .

Fait à :
Le

Presidente de Terre et Humanisme

Proviseur d'Animapole -Figeac